

Pour diffusion immédiate

LA VILLE DE LÉVIS DÉVOILE SON PROGRAMME LOISIRS PRINTEMPS-ÉTÉ 2004 ET SES NOUVEAUTÉS

Lévis, le 13 avril 2004.- Le maire de Lévis, M. Jean Garon, accompagné pour l'occasion de membres du conseil et de représentants de la Direction de la vie communautaire, a dévoilé ce matin le **Programme loisirs Printemps-Été 2004 et ses nouveautés**. Pour la première fois, on retrouve réunis dans un même programme, les activités du terrain de jeux, des secteurs aquatiques, du sport et du plein air de même que celles du tennis. Cette première fait suite aux recommandations du comité ad hoc qui s'est penché sur la réforme des terrains de jeux en 2002 et 2003.

L'un des avantages de regrouper ces secteurs d'activité dans un même document est d'aider les participants qui s'inscrivent à mieux planifier leurs loisirs et d'éviter les conflits d'horaires lorsqu'ils désirent s'inscrire à plus d'une activité. D'ailleurs, toutes ces activités sont offertes dans une brochure « deux dans un » qui sera distribuée par Postes Canada du 13 au 16 avril prochain. Ajoutons à cela les activités offertes par les organismes partenaires qui proposent eux aussi, selon leurs propres modalités, tout un éventail de possibilités.

TERRAINS DE JEUX

Vikings, à vos barques, prêts, partez! Voilà le thème accrocheur présenté aux enfants qui s'inscriront au terrain de jeux. C'est là une belle façon de stimuler les jeunes à participer activement aux activités et aux sorties. Parmi les nouveautés de la formule qui est proposée cet été, notons que les coûts pour le service de garde s'adressant aux personnes vivant avec un handicap seront les mêmes que pour les autres enfants, et ce, tout au long des six semaines de terrain de jeux. Par ailleurs, la Ville revient avec un service fort apprécié des familles l'an dernier. En effet, le service de garde sera disponible la semaine précédant l'ouverture des terrains de jeux de même que durant la semaine de relâche ainsi que la semaine suivant la fermeture des terrains de jeux. Une autre mesure qui cadre avec la Politique familiale adoptée par la Ville en février dernier.

ACTIVITES DU SECTEUR AQUATIQUE

Quant au secteur aquatique, il connaît lui aussi des nouveautés. Les plages horaires de surveillance des bains libres permettront la baignade de façon continue sans être entrecoupées par des arrêts. En effet, alors qu'en 2003 dans différentes piscines du territoire les baigneurs devaient quitter sur l'heure du souper, en 2004, ils pourront demeurer sur place, toujours sous la surveillance de moniteurs compétents. De plus, la baignade libre est gratuite pour les enfants de 5 ans et moins.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

ACTIVITES DE TENNIS

Au menu des amateurs de tennis pour l'été 2004, une nouvelle carte à points offerte pour les résidents des quartiers de Saint-Étienne-de-Lauzon, Saint-Jean-Chrysostome, Saint-Nicolas et Saint-Rédempteur (terrains gérés par la Ville de Lévis). Cette carte permet à son détenteur de réduire les coûts d'accès aux terrains de tennis sans détenir la carte de membre.

En ce qui concerne les détenteurs de carte de membre qui résident dans les quartiers Saint-Étienne-de-Lauzon, Saint-Jean-Chrysostome, Saint-Nicolas et Saint-Rédempteur ils ont les mêmes avantages que les membres locaux, c'est-à-dire : aucun frais de location, possibilité de réservation par téléphone, accès aux ligues, etc. Finalement, ils ont accès à des forfaits spéciaux pour les cours de tennis offerts dans plusieurs quartiers.

Afin de mieux saisir toute la dynamique des ces activités estivales, le maire de Lévis, M. Garon, invite les parents à inscrire leurs enfants et à s'inscrire eux-mêmes à ces activités extérieures et de profiter ainsi en famille de la saison estivale 2004.

30 -

Source : Marthe Poulin
Direction des communications
Tél. : 835-8288